

		NOTICE D'INSCRIPTION DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PRÉPARANT A L'ADMISSION EN IFAS		Réf : COM-CC-PAS-02	
				Version : 1	
				Date mise à jour : 09.09.2024	Page 1/5

NOTICE D'INFORMATION

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PRÉPARANT A L'ADMISSION EN IFAS

CALENDRIER

- **Formation** : Du mercredi 15 janvier 2025 à juin 2025.
- **Inscriptions** : Elles se font par ordre d'arrivée

Du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024.

**Le dépôt du dossier complet se fait au secrétariat de l'IFAS
aux jours et heures suivants :**

**Du lundi au vendredi
De 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00**

Capacité d'Accueil : 20 Places

TELECHARGEMENT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Sur le site internet du Centre Hospitalier d'Arles :

www.ch-arles.fr

Cliquez sur l'onglet *Etudiant*,

puis sur *IFAS-IFAS* et sur *Préparation aux Concours -> Dispositif Accompagnement Entrée IFAS*

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION – PIECES A FOURNIR

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Prescription remise par France Travail, Mission Locale, PLIE ...
- Curriculum-Vitae (CV)
- Lettre de motivation
- Pièce d'identité recto/verso en cours de validité
- 1 enveloppe timbrée au tarif en vigueur (ne rien inscrire dessus)
- Fiche de signalement d'apprenant en situation de handicap ou à besoins spécifiques
- Autorisation parentale si mineur

Seuls les dossiers complets et déposés au secrétariat de l'IFAS seront traités.

CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation en IFAS, aucune dispense d'âge ne peut être accordée.
- Accessibilité sans conditions de diplôme.
- Dossier d'inscription complet avec le document remis par les prescripteurs (Mission Locale, France Travail (Pôle-Emploi), PLIE, CAP Emploi ...) et les pièces à fournir déposés auprès de l'IFAS.
- Un test de positionnement et un entretien est réalisé par les formateurs pour tous les candidats ayant postulé à la formation. Une commission d'admission est ensuite organisée.

PRE-REQUIS SOUHAITE

Un stage d'immersion en milieu sanitaire et social est souhaité afin que le candidat confirme le projet professionnel auquel il se destine.

OBJECTIFS GLOBAUX

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de :

- Répondre aux attendus des épreuves de sélection d'entrée en IFAS
- Construire son projet professionnel

INTERET DU DISPOSITIF

Une formation coordonnée par des formateurs cadres de santé exerçant au sein de l'institut.

Un projet de formation évolutif en fonction des modalités d'admission en IFAS.

Une formation adaptée au profil attendu des élèves aides-soignants et aux évolutions pédagogiques.

1. Des temps de travail à l'Institut permettent :

- De développer et mobiliser des savoirs et de mesurer les acquisitions,
- De faire du lien avec la profession aide-soignante et les attentes de la formation conduisant au diplôme d'Etat,
- D'évaluer et accompagner la progression individuelle et collective des apprenants,
- De répondre aux attentes des apprenants.

2. Une mise à disposition de la plateforme e-learning de l'IFAS

- Des supports pédagogiques (cours, articles...) relatifs aux notions abordées par les formateurs seront accessibles par le biais de cette plateforme pour permettre à l'apprenant de :
 - Travailler à son rythme,
 - Optimiser l'acquisition de connaissances,
 - Favoriser la réflexion.

3. **Deux stages en milieu hospitalier** dont le but est d'observer le travail de l'aide-soignant en équipe pluridisciplinaire en identifiant ses activités, la relation soignant/soigné et son environnement au travail.

Ce stage contribue à la construction du projet professionnel et à son argumentation lors de l'entretien oral.

4. **Des séances de sophrologie** qui s'adressent à tous. Elles permettent à l'apprenant d'être dans les meilleures conditions possibles pour se préparer à l'épreuve d'admission et poursuivre avec sérénité le projet professionnel.

5. **Des entraînements réguliers :**

A l'épreuve orale (entretiens blancs)

Le contenu de la formation est susceptible d'être modifié en fonction de nouvelles modalités.

MOYENS A DISPOSITION DE L'APPRENANT

- Une immersion dans un IFAS,
- Des échanges avec les élèves et les professionnels,
- Des cadres de santé IDE formateurs pour les accompagner, les guider et les aider,
- Un centre de documentation et une salle informatique,
- Une plateforme d'enseignement à distance (Moodle : le code d'accès est communiqué à la rentrée).

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation de 234 heures organisée sur 22 semaines, du 15/01/2025 au mois de juin 2025.

Vacances scolaires :

- Du lundi 07 avril 2025 au lundi 21 avril 2025 inclus.

Les cours sont dispensés à raison de 2 à 3 jours par semaine - 2 heures par jour, de 16 heures à 18 heures
Des sessions de 4 heures le samedi matin pourront être programmées.

Le planning est remis le jour de la rentrée.

234 heures réparties comme suit :

- 164 heures de théorie :
 - **45 heures :** culture générale, français, et mathématiques.
 - **29 heures :** quelques bases théoriques du soin.
 - **12 heures :** bases utiles en informatique.
 - **15 heures :** stages et analyses des pratiques professionnelles.
 - **26 heures de préparation à un entretien de sélection :** expression orale, connaissance du métier, motivations, gestion du stress, oraux blancs.
 - **7 heures de suivi pédagogique :** avec un formateur référent, modulables en fonction des besoins.
 - **30 heures :** soutien personnalisé à l'apprentissage si besoin.
- **70 heures de stage réparties en 2 semaines de 35 heures :** proposées et organisées par notre Institut en partenariat avec nos terrains de stage conventionnés.

COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est totalement pris en charge par le Conseil Régional SUD PACA

AIDES FINANCIERES :

La Région propose une aide financière forfaitaire pour les candidats s'engageant à travailler dans les métiers du soin et du grand âge et sans justificatif de revenus.

Le montant de cette aide individuelle forfaitaire est de 1000€, versé en 3 fois, selon les conditions suivantes :

- Avoir suivi dans sa totalité le 1er mois de formation
- Avoir suivi la formation jusqu'à mi-parcours
- Être inscrit aux épreuves de sélection d'admission en IFAS

INFORMATIONS CONCERNANT LA FORMATION MENANT AU DIPLOME D'ETAT AIDE-SOIGNANT (RNCP 35830)

Rentrée scolaire : 1^{er} lundi de la dernière semaine d'août

Capacité d'accueil : 70 élèves

Durée des études : 11 mois

Objectifs de la formation :

Au terme de la formation, le professionnel aide-soignant, sera capable de :

- Prendre en charge la personne dans sa globalité.
- Réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie.
- Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne, contribuer à son bien-être et lui faire recouvrer dans la mesure du possible, son autonomie.

Formation :

- Théorique : 770 heures réparties en 10 modules
- Pratique : 770 heures réparties en 4 stages qui permettent d'acquérir 11 compétences

Soit un total d'heures de formation de 1540 heures.

L'enseignement en institut comprend 10 modules dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuelles tel que la simulation.

L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel (secteur sanitaire, social ou médico-social) en établissement ou à domicile.

Les 10 modules et les 11 compétences sont répartis en 5 blocs de compétences.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés aux élèves en fonction des diplômes obtenus.

Modalités d'évaluation :

Elles comportent la validation des 5 blocs de compétences

Coût de la formation et aides financières :

Aucun droit d'inscription n'est requis pour la sélection Aide-Soignant.

Le coût de la formation est revu et fixé chaque année. Pour toutes questions complémentaires sur le coût de la formation, consulter le secrétariat de l'IFAS.

La formation est financée :

- Soit par l'employeur
- Soit par la Région SUD : s'adresser à votre prescripteur (France Travail, Mission Locale, ou Pôle Insertion de votre domicile)

Des aides peuvent être accordées par le Conseil Régional après étude des dossiers et selon certaines conditions.

Des précisions seront apportées lors de la rentrée scolaire.

L'admission définitive en IFAS, est subordonnée :

Article 8 ter créé par l'Arrêté du 12/04/2021- art. 1

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Texte de référence : Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

Modalités de sélection :

Epreuve orale individuelle de 15 à 20 minutes, sur la base d'un dossier notée sur 20 points.

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.



CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP :

Les candidats sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFSI/IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS (www.paca.ars.sante.fr) désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. La Direction évaluera la faisabilité des aménagements prescrits